



SERVICE CIVIQUE « SENTINELLE NATURE » DES GORGES DU GARDON 2024

Le territoire

Les gorges du Gardon constituent un espace naturel méditerranéen hors du commun et sauvage car elles sont exemptes de route longeant le cours d'eau et sont bordées au Sud par un camp militaire qui les préserve de l'urbanisation.

Elles sont à la fois un haut lieu paysager et un hotspot de biodiversité qui abrite une faune et une flore remarquables et protégées. Les gorges du Gardon sont également un site au sein duquel le patrimoine culturel et historique est majeur comme en témoigne la présence de la grotte de Baume Latrone, de l'ermitage Saint-Vérédème et du Pont du Gard, pour ne citer qu'eux.

La diversité des paysages, espèces et écosystèmes ont suscité la mise en œuvre de mesures de gestion et de mesures réglementaires afin d'assurer la préservation et la protection de ce patrimoine dont la valeur est reconnue au niveau national et international. En effet, le site a été classé, au titre de la loi du 2 mai 1930, dès 1982 puis étendu en 2013. Il fait partie du réseau européen Natura 2000 au titre de la Directive Oiseaux et de la Directive Habitats et fait l'objet d'une Opération Grand Site.

Les gorges du Gardon ont été reconnues en 2015 par l'UNESCO dans le cadre du programme sur l'Homme et la Biosphère (Man And Biosphère) à la fois pour la qualité de leurs richesses naturelles mais aussi pour l'engagement des acteurs locaux dans des démarches de développement durable. Elles ont été désignées à ce titre « Réserve de biosphère » et ont intégré le réseau mondial qui comprend à ce jour 738 réserves dans le Monde.

La structure d'accueil

Le Syndicat mixte des gorges du Gardon (SMGG) a été créé en 1993 par le Département du Gard et 10 communes.

Le SMGG a pour objet principal la gestion, la protection, l'aménagement, l'animation, la promotion et la mise en valeur du Grand Site et de la Réserve de biosphère des gorges du Gardon.

Il assure sur le territoire du Grand Site et de la Réserve de biosphère la cohérence et la coordination des actions de protection, de mise en valeur, d'animation et de développement conduites par ses partenaires et au sein d'autres territoires par voie de convention.

Il intervient dans les domaines suivants :

- La protection du patrimoine naturel, culturel, historique et paysager et la préservation du cadre de la vie
- L'aménagement du territoire, le développement local, social et culturel

- L'accueil, l'information, la formation et l'éducation à l'environnement, l'inclusion sociale de tous les publics

Le périmètre d'action historique du Syndicat mixte des gorges du Gardon s'est élargi au fil des années d'un point de vue géographique et thématique. Il porte de nombreux programmes en lien avec ces missions sur un vaste périmètre s'étendant désormais, selon les thématiques, jusqu'aux gorges de la Cèze : Opération Grand Site, animation de 7 sites Natura 2000, coordonnateur d'un LIFE-Nature, Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, ...

Il est également le coordonnateur depuis 2015 de la Réserve mondiale de biosphère des gorges du Gardon, désignation accordée au territoire par l'UNESCO et qui permet une reconnaissance de la valeur du patrimoine naturel, culturel et paysager des gorges du Gardon à l'échelle mondiale. A tous ces titres, le SMGG est amené à conduire des missions pluridisciplinaires dans un grand nombre de domaines (non exhaustif) : paysages, gestion des espaces naturels, agriculture durable, transition écologique et énergétique, accueil et sensibilisation en s'appuyant sur 2 équipements (la Maison du castor et la Maison des gorges du Gardon)...

Pour plus d'informations sur les missions du Syndicat mixte, consulter le site internet www.gorgesdugardon.fr

Le contexte de la mission : un été dans les gorges du Gardon

Les gorges du Gardon sont, pour les grandes agglomérations voisines (Nîmes, Avignon...) et les villages alentours, l'un des seuls lieux de baignade accessibles facilement. La période estivale est donc soumise à une forte fréquentation et certains comportements, faute de connaissance sur les gestes adéquats à adopter dans les espaces naturels, peuvent conduire à des situations critiques : feux et barbecue sous les arbres, déchets sur les berges... dans une région particulièrement vulnérable.

Depuis plusieurs années, les communes de Collias, Vers Pont du Gard, Castillon du Gard et Remoulins se sont associées pour mettre en place des patrouilles de surveillance au cours des heures les plus critiques et ce, afin de limiter les incidents.

La plupart des personnes en situation d'infraction (aux feux notamment) n'ont pas conscience des risques auxquels elles s'exposent elles-mêmes et auxquels elles exposent les biens, les personnes et les espaces naturels avoisinants. La sensibilisation et l'information des visiteurs/usagers des gorges du Gardon sur les comportements à adopter en espace naturel sont donc primordiales pour assurer la quiétude du site, la sécurité et le respect de tous.

La mission

« Sentinelle nature » des gorges du Gardon, votre mission consistera à contribuer à la sensibilisation, l'information et à la préservation du site :

_ en binôme, vous irez à la rencontre des estivants sur les berges du Gardon de Collias, Vers Pont du Gard, Castillon du Gard et Remoulins pour les informer sur la fragilité des écosystèmes, la sensibilité du site au risque incendie et le bon comportement à adopter. Votre rôle sera d'observer d'éventuels barbecues ou feux de camp et prévenir le cas échéant les forces de l'ordre pour qu'elles interviennent.

- _ pour faciliter le contact avec les personnes, vous pourrez créer, développer de courtes animations/supports à leur intention (thématique incendie, biodiversité...)
- _ vous serez mis en relation avec les équipes intercommunales et municipales de surveillance de la voie publique pour assurer une présence quotidienne sur les secteurs les plus fréquentés.
- _ vous tiendrez un registre mentionnant le nombre de personnes sensibilisées, les infractions constatées.

Vous êtes amenés à participer à des opérations conjointes avec les sentinelles nature de la Réserve Naturelle Régionale des gorges du Gardon, du Département du Gard et de la Communauté de communes du Pont du Gard.

Activités détaillées :

1. Le volontaire travaillera exclusivement en binôme ou trinôme et sera amené à se déplacer sur les 4 communes mentionnées, à pied la plupart du temps.
2. Un calendrier d'intervention sera établi en début de mission
3. Le service civique passera quelques jours en présence des chargés de mission du syndicat mixte des gorges du Gardon pour se former sur les grands enjeux écologiques et stratégiques du territoire, pour appréhender le site et repérer les points sensibles.
4. Il bénéficiera également d'une formation avec les agents de l'Office Français de la Biodiversité sur la manière de communiquer et d'aborder ceux qui adoptent des comportements à risques
5. Il proposera quelques outils d'animation simples sur les thématiques des risques (incendie, inondation), de la biodiversité et des déchets
6. Il sera amené à rencontrer différents acteurs au cours de sa mission pour préparer sa mission : maires des communes, partenaires techniques du SMGG (CEN Occitanie, Communauté de communes du Pont du Gard, SDIS) et partenaires des forces de l'ordre (rencontres avec la gendarmerie locale, les policiers municipaux, les ASVP...).

La.le volontaire :

- Aime le contact avec le public et n'est pas en difficulté pour aller spontanément vers les gens
- Possède une certaine aisance à l'oral (notamment prise de paroles) et fait preuve de pédagogie et de maîtrise de soi
- Présente un fort intérêt pour la préservation de la nature
- Est créatif et en capacité de concevoir des petits outils d'animation
- Est curieux et aime explorer de nouvelles pistes, développer sa créativité et partager ses valeurs,
- Apprécie le travail en extérieur et la marche à pied

Durée de la mission et conditions d'exercice :

6 mois : mi-mars à mi-septembre 2024

24h hebdomadaires

Permis B exigé

Hébergement possible en chambre twin

Candidature à déposer sur le site <https://www.service-civique.gouv.fr>

Réponse souhaitée avant le 1^{er} mars 2024